



**Commission consultative de l'Usine d'Incinération
des Ordures Ménagères des Cheneviers
Rapport d'activité mandature 2024-2029**

2^{ème} année
(1^{er} février 2025 – 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20).
- Article 5, lettre I, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01).
- Article 32C, al. 4 de la loi sur la gestion des déchets, du 20 mai 1999 (LGD; L 1 20).

II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 2 femmes et 4 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40 % au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF n'est pas respectée. Cette composition résulte des désignations effectuées par les entités de personnes en raison de leur fonction, ainsi que du nombre limité de membres au sein de cette commission.

III. Compétences de la commission

- Art. 32C "autorisation d'exploiter" de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD, L 1 20).
- al. 3 : l'autorisation d'exploiter est délivrée après consultation des communes, ainsi que des associations représentatives des utilisateurs et du voisinage, représentées au sein d'une commission consultative.
- al. 5 : la commission consultative fait rapport au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des Services Industriels. Ce rapport est joint au rapport de gestion des Services Industriels.

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à deux reprises lors de cette 2^{ème} année. Les thèmes suivants ont été abordés lors des deux séances qui ont eu lieu les 14 avril et 26 novembre 2025 :

Gestion quantitative des déchets, travaux importants et projets

- Bilan sur les approvisionnements en provenance du canton de Genève, ainsi que sur les apports en provenance des autres cantons, voire de France voisine.
- Bilan sur les quantités de déchets incinérés et les quantités de mâchefer produites.
- Bilan sur les approvisionnements et le fonctionnement des installations présentes sur le site de Châtillon : pôle vert, décharge cantonale et ITMR.
- Bilan énergétique des Cheneviers : production et vente d'électricité et de chaleur sur les réseaux.
- Point de situation sur les principaux événements, projets et travaux réalisés durant la période écoulée.

Actions et performances environnementales

- Bilan des principales actions environnementales menées durant la période écoulée.
- Bilan des éventuelles perturbations de fonctionnement des installations, des émissions et immissions atmosphériques et des rejets liquides.
- Résultats de la campagne annuelle de contrôles des rejets atmosphériques menée par l'organisme externe officiel.

Point sur le projet Cheneviers IV

- Présentation du phasage général du projet de remplacement de l'usine actuelle.
- Présentation des travaux réalisés durant la période écoulée.
- Présentation des principaux travaux à venir.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par les Services industriels de Genève. Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation des séances de la commission.
- Préparation de l'ordre du jour.
- Organisation des divers événements (visites de chantier, repas, etc.)
- Prise des procès-verbaux de la commission.
- Envoi des présentations et des PV aux membres.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 507.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant

Présidente de la commission
Véronique Athané Ryser
Directrice générale de SIG

